

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°056-2022 : Maison Ravier – dépôt des œuvres de François Guiguet par la commune de Corbelin

Des œuvres de François Guiguet appartenant à la commune de Corbelin sont déposés à la Maison Ravier depuis 2010.

La convention de mise à dépôt des œuvres étant devenue obsolète sur de nombreux points, la commune de Corbelin a proposé de signer une nouvelle convention ci-jointe.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE les termes de la convention de mise en dépôt des œuvres de François Guiguet par la commune de Corbelin à la Maison Ravier.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune ladite convention

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-AFFICHAGE LE : 30/6/22

- MIS EN LIGNE LE : 30/6/22

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,



Frédéric VIAL

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-56-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022